

INSCRIPTION A LA RESIDENCE DE L'ENSIAS POUR LES ELEVES DE LA PREMIERE ANNEE DU CYCLE INGENIEUR

POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Il est porté à la connaissance des élèves ingénieurs de la **première année** que l'inscription à la résidence de l'ENSIAS, au titre de l'année universitaire 2023-2024, aura lieu les **jeudi 14 septembre et vendredi 15 septembre 2023 de 09h30 à 15h**.

Pièces à fournir pour l'inscription à la résidence de l'ENSIAS

- Une copie signée et datée avec la mention lu et approuvé de l'engagement annexé au règlement de la résidence de L'ENSIAS
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- 2 enveloppes timbrées (portant nom et adresse des parents ou tuteur).
- 2 photos d'identité.
- Un certificat médical avec radio pulmonaire attestant que l'élève ingénieur n'est pas atteint d'une maladie contagieuse.
- Le reçu de virement des frais de logement de onze (11) mois (**2750 DH**), à verser dans le compte de l'ENSIAS, RIB : **310 810 1000 024 004031401 66**

NB : Aucune inscription n'aura lieu si l'une des pièces ci-dessus manque.